



Bruxelles, le 05 JUIN 2024

AVIS PARENTS ELEVE ANNEE 2023 2024 n°10
RECOURS CONTRE LA DECISION DU CONSEIL DE CLASSE

Chers parents, chers élèves,

La législation prévoit une possibilité de recours contre les décisions d'orientation ou de certification de l'élève, prises par le conseil de classe en juin et en septembre. La décision d'ajournement (examen(s) de passage) ne peut pas faire l'objet d'un recours.

Recours interne

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent de 2 jours ouvrables scolaires après la communication des résultats pour informer la Direction de leur volonté de contester la décision du Conseil de classe.

La date limite du dépôt des recours internes est fixée au mardi 2 juillet à 12 heures au plus tard.

La demande peut être adressées comme suit :

Remise en mains propres à la direction contre accusé de réception

Envoyée par envoi recommandé. Attention dans ce cas à respecter les délais, les envois doivent arriver à l'école pour le mardi 2 juillet (AVANT MIDI) au plus tard.

Le Conseil de classe de recours se réunira le jeudi 4 juillet 2024.

La décision sera communiquée par écrit, aux parents ou à l'élève majeur, par lettre recommandée, avec accusé de réception.

Recours externe

Pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, jusqu'au 19 juillet 2024 au plus tard, pour les décisions de 1ère session, et jusqu'au cinquième jour ouvrable scolaire qui suit la notification de la décision pour les décisions de seconde session, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de l'enseignement secondaire

Enseignement de caractère non confessionnel

Bureau 1F140

Rue Adolphe Lavallée, 1



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

www.instructionpublique.bruxelles.be

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Rue du poinçon, 28 1000 Bruxelles

T. 02 274 05 90 • arbasecondaire@brucity.education

www.acasecondaire.be

1080 BRUXELLES

Ou via la plateforme enseignement.be

Nous restons bien entendu, chers parents à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

Berriche Nadia

Directrice



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles

www.instructionpublique.bruxelles.be

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Rue du poinçon, 28 1000 Bruxelles

T. 02 274 05 90 • arbasecondaire@brucity.education

www.acasecondaire.be